

Extrait du Inspection de Grenoble 4

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.g4/spip.php?article624>

# **Pôle ressource de circonscription**

- Documents pour l'école - Direction d'école - Suivi des élèves -

Date de mise en ligne : lundi 1er octobre 2018

---

**Inspection de Grenoble 4**

---

Le pôle de ressource de circonscription est défini dans la circulaire relative au fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent, paru au [BO n° 31 du 28 août 2014](#).

Rappel des éléments essentiels :

*" Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, enseignants référents aux usages du numérique, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc. Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves."*

Vous trouverez ci-après la liste de motifs (non exhaustive) qui peuvent faire l'objet d'une saisine du pôle ressource :

- aide au suivi d'élèves présentant des troubles sévères du comportement ;
- aide à la prévention et à la gestion de situations sensibles (harcèlement, par exemple) ;
- aide à la gestion de situations de crise liées à un événement grave (décès, accident, etc.) ;
- aide à la prévention et à la gestion de situations conflictuelles avec des parents d'élèves ;
- aide au suivi d'élèves à besoin éducatif particulier (élèves intellectuellement précoces, par exemple) ;
- aide à la décision d'élaboration d'un PAP ;
- aide à la décision d'orientation en Segpa et de demande de maintien à titre exceptionnel.

Pour saisir le pôle ressources sur une situation qui place l'équipe éducative en questionnement ou en difficulté, vous voudrez bien compléter et adresser à la circonscription la fiche de demande ci-jointe.

Le pôle ressources se réunira une fois par période pour étudier les demandes que vous aurez adressées mais pourra répondre à certaines demandes qui demanderaient un traitement urgent.

La prochaine réunion du pôle est programmée le 16 octobre prochain : si vous avez une situation dans votre école que vous souhaitez y voir évoquée, je vous prie de nous adresser votre fiche de demande d'ici le 10 octobre.



**Demande intervention- Pole ressource**